



Motion « AuxR Parc à Appoigny »

Votée le 2 septembre 2023

Les terres de la zone d'activité d'AuxR parc à Appoigny sont presque toutes vendues.

Deux parcelles sont occupées par ENEDIS et par Ycare, deux entreprises locales qui ont déménagé pour venir à Appoigny. Création d'emplois = 0.

Deux plates-formes logistiques de Virtuo Industrial Industry s'installeront sur 14 ha (filiale locale : Virtuo Auxerre Développement).

Onze ha ont été vendus à Trammel Crow Company, filiale de CBRE, groupe américain. La Société TRAMMEL CROWN COMPAGNY LOGISTICS, SASU a un capital de 1 euro (!). Cette société créée il y deux ans, a un président et 3 directeurs généraux ne vivant pas en France (un en République Tchèque et trois aux États-Unis). Trois plates-formes logistiques seront construites.

Nous en sommes donc à 5 plates-formes logistiques qui occuperont 70 % du terrain de la zone d'AuxR Parc (35 ha commercialisables ; 14 ha à Virtuo + 11 ha à Trammel Crow = 71,5 % du total). Une centaine de quais de transfert seront construits.

Création d'emplois : très peu ; les plates-formes logistiques sont automatisées. On est loin des 1 500 créations d'emplois annoncées par Guy Férez lors de la création de la zone d'Appoigny !

La Communauté aura investi des millions d'euros pour très peu d'emplois et beaucoup de nuisances : trafic incessant de camions allant et venant aux plates-formes logistiques. Bruit, pollution de l'air, alimentation d'un système aberrant de livraison d'achats sous moins de 24 heures. Les riverains seront les premières victimes de cette dérive et les salariés des commerces locaux les victimes indirectes de cette société de plateformisation qu'on nous dessine.

Notre association a participé aux deux enquêtes publiques pilotées par la préfecture et envoyé des communiqués aux médias.

L'Assemblée générale de l'association Auxerre Écologie Solidarités réunie le 2 septembre 2023 à Auxerre :

- fait observer que cette zone d'activité est en contradiction avec le PADD d'Appoigny qui prévoyait une zone artisanale à cet endroit.
- remarque qu'accepter l'implantation d'entrepôts logistiques est en contradiction avec les préconisations du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) : il faut limiter les gaz à effet de serre qui provoquent le réchauffement climatique.
- déclare qu'il est temps d'arrêter ces projets inutiles et polluants, mangeurs d'espaces naturels, dispendieux pour les finances publiques, générateurs de troubles de voisinage, peu créateurs d'emplois.
- affirme qu'elle est favorable au soutien de l'activité économique à la condition que celle-ci soit localisée dans les friches industrielles existantes et que les aides publiques aux entreprises soient conditionnées à la création d'emplois de qualité, l'amélioration des conditions de travail et la transition écologique.